



## Reprise apres une longue maladie

Par **zobiri**, le **08/02/2013** à **20:57**

bonjour

je suis en arret depuis decembre 2011,le medecin du travail a mentionne reclassement ou mutation mais l'employeur ne repond pas,aucun signe de vie.

fin de droit des ijss au 15fevrier2013,je voudrai savoir si je doit reprendre mon anciens poste de travail si c'est non je serai licencie quelle est le montant de mon licenciment,j'ai une anciennete depuis fevrier 2008 je doit m'attendre a quoi?

LA SECURITE SOCIAL ne reconnais pas ma maladie (tendinite plus syndrome du canal carpien du nerf ulnaire)pour le poste de chauffeur rippeur par contre je suis reconnue par la PMDH.

ou ca va aboutir? MERCI DE ME REPONDRE.j'ai eu deus visites de prereprise , le medecin du travail a deja mis pour moi un reclassement ou mutation dans l'entreprise et jaurai ma visite de reprise apres une longue maladie le 18 fevrier 2013.merci d'avance.

Par **P.M.**, le **08/02/2013** à **21:34**

Bonjour,

Vous ne précisez pas clairement si vous avez eu une visite de pré-reprise que le Médecin du Travail aurait qualifié de visite de reprise et si vous y avez été déclaré apte ou inapte...